

RAPPORT SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE



RELATIVE AU PROJET D'UNITE DE DESSALEMENT (OSMOSEUR) ET DE FERME SOLAIRE SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA PROVINCE SUD, COMMUNE DE LA FOA, PRESQU'ILE LEBRIS

L'OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Afin de renforcer l'alimentation en eau potable de la presqu'île Lebris, la commune de La Foa souhaite installer une unité de dessalement avec énergie solaire sur le domaine public maritime le long de la RM20 qui dessert les lotissements Kermor et Le grand large et la ferme aquacole de la presqu'île Lebris.

Le projet prévoit la production de 30m³ par jour qui sera distribuée par le réseau existant le long de la RM20 vers les lotissements.

L'unité de dessalement comprend un forage pour pomper l'eau de mer à une profondeur de 25m, un local technique abritant l'osmoseur et le surpresseur, un réservoir d'une capacité de 100 m³ avec une unité de désinfection pour l'alimentation du réservoir en eau douce, un point de rejet et une ferme solaire de 46kWc avec son local technique.

LA REGLEMENTATION

L'infrastructure projetée étant située sur le DPM, elle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'occupation du Domaine Public Maritime, conformément à la loi de pays n°2001-017 du 11 janvier 2002 sur le Domaine Public Maritime de la Nouvelle Calédonie et des Provinces qui prévoit d'après son article 28 alinéa 2 que : « ...tout changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime est préalablement soumis à enquête publique » L'enquête est régie par l'arrêté n°2002-1569/GNC du 30 Mai 2002 relatif aux enquêtes publiques préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages prévus dans la loi de pays ci-dessus visée.

Le coût des travaux d'aménagement sur le DPM ne dépassant pas les 100 Millions de FCFP, le dossier comprend une notice d'impact conformément à l'arrêté n° 2002-1567/ GNC du 30 Mai 2002 relatif aux études d'impact préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages prévus dans la loi du pays ci-dessus visée.

La notice d'impact a été réalisée par le bureau d'étude Littoralys, consultant en environnement et aménagement. Cette notice date d'avril 2023.

L'ARRETE RELATIF A L'ENQUETE

L'arrêté n° 1150-2023/ARR/DAEM du 6 avril 2023 porte ouverture d'une enquête publique relative au projet d'unité de dessalement et de ferme solaire sur le domaine public maritime de la province Sud, presqu'île Lebris, commune de La Foa.

Il fixe notamment la durée de l'enquête, du vendredi 28 avril au mercredi 17 mai 2023 inclus et les permanences du commissaire enquêteur, Mme Elizabeth Doiteau :

- Le vendredi 28 avril de 9h30 à 12h30
- Le mardi 9 mai de 12h30 à 15h30
- Le mercredi 17 mai de 12h30 à 15h 30

TRANSMISSION DES DOSSIERS

Mr Fabien Malcles m' a fait parvenir le dossier par voie électronique le 14 avril.

Il m'a remis quelques jours avant le démarrage de l'enquête le registre d'enquête destiné à la mairie de La Foa et j'ai ouvert, et paraphé le registre laissé à disposition du public à la DAEM. Mme Marie-Louise Frigere m'a donné un exemplaire du dossier papier définitif mis à l'enquête le 27 avril ; un exemplaire est déposé en mairie et un autre à la DAEM.

Le dossier mis à l'enquête comprend :

- L'arrêté portant ouverture de l'enquête publique
- L'avis d'enquête
- La notice explicative relative à l'enquête publique,
- Un plan de situation
- Un plan général des travaux
- La notice d'impact environnemental du projet avec la présentation du projet, l'analyse de l'état initial du site et de son environnement, l'analyse des effets sur l'environnement et la séquence ERC.
- Un registre d'enquête

PUBLICITE

L'avis d'enquête publique est paru dans L'Actu NC du jeudi 20 avril 2023 en page 42.

L'avis d'enquête a été diffusé à la radio NC1ere le 20 avril au soir et le 28 avril matin, midi et soir.

J'ai vérifié l'affichage à la Mairie de La Foa avant le démarrage de l'enquête et à chacune de mes permanences pendant la durée de l'enquête.

La mairie a adressé l'avis d'enquête par mail aux habitants de la presqu'île Lebris.

L'enquête publique a été signalé dans la revue municipale « Passerelle » du mois de mai.

La publicité de cette enquête publique a donc été largement faite.

L'arrêté relatif à l'enquête est paru dans le JONC *le 13 Avril 2023 p 7153.*

VISITE DU SITE

J'ai visité le site d'implantation de l'osmoseur et de la ferme photovoltaïque le jeudi 27 avril en compagnie de Mr Fabien Malcles de la DAEM qui m'a amené à la presqu'île Lebris à partir de Nouméa.

Nous avons tout d'abord fait le tour des lotissements Kermor et Le grand large de la presqu'île Lebris avant de rejoindre sur le site de la future unité de dessalement, les représentants de la mairie de La Foa (dont Mme Marie-Louise Frigere), des représentants de la DDDT de la Province-Sud, le bureau d'étude avec un représentant de Littoralys qui a réalisé l'étude d'impact et le constructeur.

Les emplacements de la ferme solaire, du conteneur de l'Osmoseur, du réservoir ont été implantés suite à un débroussaillage sommaire du terrain. Celui-ci est légèrement pentu. Les panneaux solaires seront fondés sur des vis, ce qui évitera les terrassements. La pente est orientée Nord- Nord Ouest ce qui favorisera l'ensoleillement des panneaux solaires.

La végétation est composée de quelques gaïacs et niaoulis qui devront être supprimés pour l'implantation des panneaux, du réservoir et du conteneur. Mais les quelques arbres de forêt sèche identifiés sur le terrain sont en dehors des zones qui doivent être débroussées.

Il est question du rejet des eaux fortement salées issues de l'osmose inverse qu'il est prévu de rejeter dans un puits existant actuellement abandonné. Les représentants de la DDDT pensent qu'il serait peut-être préférable de rejeter l'eau salée directement en mer. Cette solution va être étudiée.

L'eau en sortie de l'osmoseur est complètement pure. Toutefois un traitement est prévu au niveau du réservoir.

La clôture du terrain autour des panneaux solaires et de l'unité de dessalement est envisagée. Il conviendra d'y intégrer une zone coupe feu, débroussée et entretenue d'au moins une dizaine de mètres de large.

Des explications me sont également données sur le réseau d'eau et son maillage actuel et futur dans cette partie de la commune de La Foa. Ainsi l'eau en sortie de l'osmoseur va rejoindre le réseau de la RM20 qui alimente actuellement une borne située à l'entrée du lotissement Kermor et où les habitants de ce lotissement peuvent venir s'alimenter. Ce réseau en l'état actuel peut s'avérer insuffisant et l'apport d'eau issue de l'osmoseur va sécuriser la ressource en eau.

Je suis retournée sur le site le mardi 9 mai pour revoir le terrain d'implantation et notamment le puits et la possibilité de rejet dans la mangrove. Cette dernière recouvre une surface importante et semble dense dans la baie située devant le terrain du projet de l'unité de dessalement.

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête s'est déroulée dans les conditions prévues par l'arrêté portant ouverture de l'enquête. Le registre et le dossier étaient tenus à la disposition du public au service de l'urbanisme de la mairie de La Foa et au secrétariat de la DAEM.

- J'ai assuré la **première permanence le vendredi 28 avril 2023.**

J'ai reçu trois personnes du lotissement Kermor de la presqu'île Lebris : M Pascal Jouan (tél 86 41 86) qui habite le lotissement depuis très longtemps, M. Constance Roger Brieu (tél : 93 22

22) et M. Philippe Creugnet (tél 84 24 77) arrivé récemment dans le lotissement. Ces personnes sont venues se renseigner sur l'unité de dessalement, sa position, son fonctionnement, son raccordement sur le réseau ; cette nouvelle ressource en eau va renforcer et sécuriser l'alimentation, notamment de la presqu'île Lebris.

Actuellement, beaucoup de personnes du lotissement se servent en eau à la borne d'entrée. Ils recueillent aussi l'eau de pluie. Nous parlons de la potabilisation de l'eau.

La conversation porte également sur la viabilisation de leurs lotissements avec des pistes peu entretenues, l'absence de réseau de distribution d'eau. Les habitations sont équipées de fosses toutes eaux.

Ces personnes sont favorables à l'installation de l'unité de dessalement et l'écrivent dans le registre d'enquête.

- Au cours de la deuxième permanence du mardi 9 mai, j'ai reçu Mme Celine Guilbot qui habite avec son mari et ses enfants la presqu'île Lebris depuis quelques années. Elle est favorable à ce projet d'osmoseur ; elle rappelle qu'ils attendent l'arrivée de l'eau potable depuis de nombreuses années. Elle a consigné une observation sur le registre d'enquête.

- Au cours de la troisième et dernière permanence du mercredi 17 mai, j'ai reçu MM. Paveli Angelo (tél : 84 46 07) et Paveli Carlos (tél : 85 87 52), deux frères habitants Ouatom et possédant une petite maison sur la presqu'île Lebris, à l'entrée du lotissement Kermor. Ces personnes sont venues se renseigner sur le projet de l'unité de dessalement et nous regardons ensemble le projet, la situation de l'unité de dessalement et le fonctionnement de l'osmoseur. Ils sont en particulier préoccupés par le rejet d'eau saumâtre. La pêche au crabe est pratiquée dans les mangroves. Ce rejet dans la mangrove doit être précisé. Il devra faire l'objet d'un suivi de façon à s'assurer qu'il ne nuit pas à la mangrove. Mr Carlos Paveli a consigné une observation sur le registre d'enquête.

J'ai clôturé le registre d'enquête ce même jour, le mercredi 17 mai 2023 au soir avec six observations du public consignées sur le registre de la mairie.

CONTACTS PRIS APRES LA CLOTURE DE L'ENQUETE

J'ai téléphoné le jeudi 25 mai à Mr Nicolas Rasesas, du bureau d'étude Littoralys qui a réalisé la notice d'impact pour avoir des précisions sur la mangrove limitrophe à la zone d'implantation du projet et sur l'impact d'un rejet éventuel directement dans la mangrove.

Mr Rasesas me donne des indications sur le comportement de la mangrove, les différents espèces d'arbres, l'état de la mangrove au droit du projet, etc...

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les observations consignées sur le registre d'enquête de la Mairie :

- Observation de M. Jouan (tél : 86 91 86) : M. Jouan donne un « avis favorable (l'eau c'est la vie) ».
- Observation de M. Constance Roger Brieu qui écrit : « Je suis tout à fait favorable pour ce projet. Cela fait 22 ans que nous attendons cette eau ».
- Observation de M. Philippe Creugnet qui écrit : « Je suis résident permanent et suis très favorable pour cette nouvelle installation ».
- Observation de M. et Mme Champsavoir Alain et Cécile qui écrivent : « Nous sommes résidents permanents et attendons depuis 22 ans l'arrivée de l'eau potable dans nos robinets. Merci à vous de cette nouvelle installation ».
- Observation de M. et Mme Guilbot Cécile et Jean-Baptiste (tél : 79 02 46) qui écrivent : « Nous sommes résidents de la presqu'île Lebris et sommes très favorables au projet de l'osmoseur. Dans l'attente d'avoir de l'eau au robinet. »
- Observation de Mr Paveli Carlos qui écrit : « être vigilant au niveau environnement et trouver un moyen pour la saumure ».

Il n'y a pas eu d'observations consigner sur le registre déposé à la DAEM à la Province Sud.

Il ressort de ces observations que les intervenants sont favorable au projet d'osmoseur. Ils souhaitent par ailleurs avoir « l'eau au robinet ».

M. Carlos Paveli est préoccupé par le rejet de la saumure dans l'environnement. Effectivement , ce point demande à être étudié précisément.

L'enquête s'est déroulée dans les conditions prévues par l'arrêté n°2002-1569/GNC du 30 Mai 2002 relatif aux enquêtes publiques préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages prévus dans la loi du pays n° 2001-017 du 11 Janvier 2002 sur le Domaine Public Maritime de la Nouvelle Calédonie et des provinces.

Plusieurs personnes se sont déplacées pour consulter le dossier et émettre leurs observations sur le registre d'enquête.

Naupia, le 30.5.23



Le commissaire enquêteur
Elizabeth Doiteau